



**CONSEIL MUNICIPAL N° 8/2020
DU MARDI 03 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU

03 NOVEMBRE 2020
COMMUNE GRAND BOURGHEROULDE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23

Pouvoir : 4

Votants : 27

Le mardi 03 novembre 2020 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin nouveau lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du mercredi 28 octobre 2020,

Prénom	Nom	Présent-e	Excusé-e	Pouvoir à	Secrétaire
Vincent	MARTIN	Présent			
Myriam	FERLIN	Présente			Secrétaire
Érick	POISSON	Présent			Secrétaire
Florence	GUIMBARD	Présente			
Stéphane	LECLERC		Excusé		
Muriel	QUENOT	Présente			
Christophe	DESCHAMPS	Présent			
Céline	MAROUARD	Présente			
Philippe	MARIE	Présent			
Yannick	BOUDET		Excusé	Vincent MARTIN	
Jacques	DESPOIS	Présent			Secrétaire
Jean-Claude	MARI	Présent			
Martine	PAVY		Excusée		
Françoise	RENARD	Présente			
Marc	MORISSET	Présent			
Didier	CARRIÉ	Présent			
Dominique	QUESNEY	Présent			
Patricia	PARENT	Présente			
Isabelle	BRUN DOBAT	Présente			
Aude	DE LA CONTE		Excusée	Marc MORISSET	
Laurent	CHANDELIER	Présent			
Laetitia	DOUVILLE	Présente			
Céline	MANAC'H	Présente			Secrétaire
Marie-Anne	HEBERT	Présente			
Steve	EMO	Présent			
Benjamin	PICARD		Excusé	Céline MANAC'H	
Anne-Laure	COUTURIER		Excusée	Sandrine POSIADOL	
Sandrine	POSIADOL	Présente			
Valentin	FAURE	Présent			
	TOTAL	23/29	6/29	4/29	4

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

Considérant la situation sanitaire actuelle et l'impossibilité des habitants de se déplacer pour assister aux délibérations du présent conseil municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, sur proposition de la Préfecture, que la séance se déroule à huis clos en raison de la situation sanitaire.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'il se réunit à huis clos.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/09/2020, à l'unanimité.

Nomination des secrétaires de séance : Myriam FERLIN Jacques DESPOIS, Céline MANAC'H, Erick POISSON

ORGANISATION

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.
- 2- Candidature commune à l'appel à manifestation d'intérêt « petites villes de demain » avec la commune de Bourg Achard via la communauté de communes Roumois Seine.

FINANCES :

- 3- Annulation de la délibération n°6 du 15/09/2020, à la demande de la Préfecture, suppression du paiement à l'euro symbolique de l'occupation du domaine public pour cause de situation sanitaire, car équivalent à la gratuité de l'occupation du domaine public, ce qui est interdit.
- 4- Décision modificative du Budget Communal, sections de fonctionnement et d'investissement.
- 5- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEGE pour les travaux de rénovation de distribution d'électricité rue du Perrey.
- 6- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEGE pour les travaux d'éclairage public isolé, rue Adèle.
- 7- Demande de subvention auprès du Département de l'Eure au titre du « séjour patrimoine » pour le voyage scolaire de l'école primaire.
- 8- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la refonte complète du réseau internet de l'école primaire.
- 9- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'extension du pumptrack.

PATRIMOINE :

- 10- Délibération autorisant Monsieur le Maire à conventionner avec l'établissement public Foncier de Normandie pour un portage foncier pour l'achat de la propriété sise 155, rue du Neubourg et cadastrée, AM 75, d'une surface de 5 376 m², pour un montant de 400 000 €.
- 11- Délibération autorisant Monsieur le Maire à acheter à l'établissement public Foncier de Normandie la propriété sise 164, rue du Neubourg et cadastrée, AN 55, d'une surface de 2 952 m², pour un montant de 195 837.90 €.
- 12- Délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'échange d'une bande de terrain contre une partie d'un chemin communal pour réaliser la liaison douce entre Infreville et Bosc Bénard Commin.

RESSOURCES HUMAINES :

- 13- Délibération pour la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés.
- 14- Modification du tableau des effectifs, augmentation du taux horaire d'un adjoint administratif et vacance d'un poste de technicien.

DIVERS :

- 15- Compte rendu du comité syndical du SDOMODE des 09 et 23/09/2020 et la synthèse du prochain comité syndical du 12/11/2020.
- 16- Remerciements.
- 17- Questions diverses.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de la délibération en date du 26/05/2020, il a signé des actes depuis le dernier Conseil Municipal du 15/09/2020.

Avec le département de l'Eure, la convention financière pour la sécurisation via un feu tricolore rue d'Elbeuf pour un montant d'aide maximale de 13 856 €.

Pour la médiathèque :

- une déclaration de sous-traitance pour TLBC Guillebau pour le lot 1 Lefort gros œuvre pour un montant 7 550 € HT.
- une déclaration de sous-traitance pour MPA pour le lot 5 AIB menuiseries intérieures pour un montant 492 € HT.
- une déclaration de sous-traitance pour STB plaquiste pour le lot 5 AIB menuiseries intérieures pour un montant 492 € HT.

- une déclaration de sous-traitance pour Sufabéton pour le lot 10 Lefoll VRD pour un montant 3 685.50 € HT.

Pour l'école primaire :

- un avenant sur le lot 1 SPIE Batignolles gros œuvre pour un montant de 5 977.77 € HT
- un avenant sur le lot n°3 Malitourne menuiseries intérieures pour un montant de 858 € HT
- un avenant sur le lot n°4 Dolpierre peinture pour un montant de 1 856 € HT
- un avenant sur le lot n°5 Revnor revêtements de sols pour un montant de 298.32 € HT
- un avenant sur le lot n°6 ARE électricité pour un montant de 4 926.20 € HT
- un avenant sur le lot n°7 Leblanc plomberie pour un montant de 4 668 € HT
- devis complémentaire Soudé pour les opérations de désamiantage pour un montant de 5 215 € HT.
- une mission d'AMO pour la réalisation d'un diagnostic visuel, pour établir une programmation chiffrée de travaux d'entretien de réhabilitation de l'école élémentaire pour un montant de 5 050 € HT.

2- Candidature commune à l'appel à manifestation d'intérêt « petites villes de demain » avec la commune de Bourg Achard via la communauté de communes Roumois Seine.

Monsieur le Maire présente le dispositif « Petites Villes de Demain ».

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional « Petites Villes de Demain » est ouvert aux communes de moins de 20 000 habitants, ayant une fonction de centralité dans leur bassin de vie. Les communes de Grand Bourgtheroulde et Bourg-Achard figurent parmi les communes éligibles en Normandie.

Le programme qui s'étend sur la période 2020-2026 s'articule autour de trois piliers :

- Soutien en ingénierie pour définir et mettre en place leur projet de territoire avec la possibilité de renforcer les équipes et apporter de l'expertise.
- Accès au réseau au *Club Petites Villes de Demain*, permettant de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre les acteurs du programme.
- Financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Plusieurs critères de sélection sont définis pour être retenu :

- La vulnérabilité : habitat, emploi, revenu médian
- Projet de revitalisation (Opération de Revitalisation du Territoire, descriptions des enjeux et des orientations stratégiques et analyse des actions déjà en place)
- Portage politique et gouvernance (engagement conjoint commune EPCI, stratégie commune, une ingénierie dédiée à l'opération)

Intégrer le dispositif Petites Villes de Demain, constitue l'opportunité d'agir en faveur des centres-bourgs et de développer une politique d'habitat adaptée.

Les communes de Bourg-Achard et Grand Bourgtheroulde bénéficient d'une place forte à l'échelle de la communauté de communes Roumois Seine et leur éligibilité au programme constitue l'opportunité d'appréhender la problématique des centres-bourgs à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette base de réflexion est nécessaire et bénéfique à la mise en réseau des centres-bourgs.

Grand Bourgtheroulde et Bourg-Achard bénéficient d'un seuil de population quasi similaire (INSEE 2017 : 3 947 habitants à Bourg-Achard et 3 802 habitants à Grand Bourgtheroulde) et d'un centre-ville structuré avec la présence de commerces variés, de services de santé et de quelques services publics de proximité.

Les deux communes présentent des types d'habitats variés, permettant d'accompagner la population tout au long de son parcours de vie mais une réflexion doit être menée pour améliorer l'habitat existant et l'adapter à l'évolution de la population à travers la proposition d'un habitat diversifié.

Ce programme offre également l'opportunité de mener une réflexion sur la redynamisation du commerce de proximité.

De plus, une réflexion sur les mobilités au niveau des centres-villes et centres-bourgs doit être menée en lien avec les problématiques liées à l'habitat et au commerce de proximité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la candidature de Grand Bourgtheroulde commune avec la ville de Bourg Achard par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Roumois Seine, porteuse du projet pour les deux communes.

Madame Isabelle Brun-Dobat comprend que cet appel à manifestation d'intérêt doit faire l'objet d'une écriture collective, elle demande qui le rédige.

Monsieur le Maire explique que chacune des Directrices Générales des Services de chacune des communes a rédigé un document que le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Roumois Seine doit uniformiser. La date limite du dépôt est prévue le 20/11, le résultat est attendu pour le 14/12.

- 3- Annulation de la délibération n°6 du 15/09/2020, à la demande de la Préfecture, suppression du paiement à l'euro symbolique de l'occupation du domaine public pour cause de situation sanitaire, car équivalent à la gratuité de l'occupation du domaine public, ce qui est interdit.

Vu la délibération n°21 du 09/06/2020 actant la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'année en raison de la crise sanitaire,

Vu la demande de la préfecture de l'Eure en date du 16/07/2020, rappelant que l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques interdit toute gratuité d'occupation du domaine public.

Vu la délibération n°6 du 15/09/2020 annulant la délibération n°21 du 09/06/2020 à la demande de la Préfecture,

Vu la nouvelle demande de la préfecture de l'Eure, rappelant que l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques interdit toute gratuité d'occupation du domaine public ou l'utilisation de celui-ci à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire rappelle que pendant la période de confinement, certains commerçants ont beaucoup perdu. Mais il est impossible de permettre la gratuité ou l'usage à l'euro symbolique du domaine public, par conséquent, le Conseil Municipal ne peut procéder à cette exonération.

Le conseil Municipal annule donc cette délibération à l'unanimité.

4- Décision modificative du Budget Communal, sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le budget communal voté le 16/06/2020,

Vu la décision modificative en date du 15/09/2020,

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires au fur et à mesure de l'année budgétaire. Les opérations d'ordre de la décision modificative doivent être complétées.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement du budget communal :

En dépenses :

- Départ d'Alexandre Huguet et remplacement par un contractuel ;
- Recrutement de personnels supplémentaires et augmentation des taux horaires des contractuels, pour assurer le protocole sanitaire Covid 19 ;
- Intégration des subventions haies champêtres et récupérateurs d'eau.

En recettes :

- Part supplémentaire de droits de mutations ;
- Part supplémentaire de fonds de péréquation de la TP ;
- Subvention pour achat de masques pour les habitants ;
- Remboursement de la part de EDF collectivités pour trop perçu.

En section d'investissement du budget communal :

En dépenses :

- Intégration du diagnostic pour l'école primaire ;
- Achat de portables pour permettre le télétravail ;
- Report des études futurs ateliers, compte tenu de l'avancement dans l'année.

Commune de Grand Bourgtheroulde

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
64111	Rémunération principale	-9 800,00 €	7488	Autres attributions et participations (droits de mutation)	32 000,00 €

64131	Rémunérations	45 000,00 €	74832	Attributions du fonds départ péréquation de la TP	5 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	8 000,00 €	6419	Rembt sur rémunérations du personnel	7 800,00 €
6453	Cotisations Retraite	1 400,00 €	74718	Autres (Subvt Masques)	2 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	1 400,00 €	773	Mandats annulés	5 167,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	2 467,00 €			
6574	Subventions de fonctionnement aux Asso et autres personnes	3 500,00 €			
	Total	51 967,00 €		Total	51 967,00 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
129	Bâtiment - Ecole Primaire				
21312	Bâtiments scolaires (AMO diagnostic sur bâtiments)	6 060,00 €			
164	Matériel et mobilier - Mairie				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (ordinateurs)	7 169,00 €			
196	Bâtiment- nouveaux ateliers municipaux Rte du Neubourg				
21318	Autres bâtiments (Etudes)	-13 229,00 €			
	Total	0,00 €			

5- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEGE pour les travaux de rénovation de distribution d'électricité rue du Perrey.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux publics :

Travaux de renforcement de distribution électrique rue du Perrey

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section de fonctionnement : 0€
- En section d'investissement : 2 041.67 € pour des travaux de renforcement de distribution électrique ;

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **L'autoriser à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **D'inscrire les sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement prévues.**

Voir annexe 5

6- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEGE pour les travaux d'éclairage public isolé, rue Adèle.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public :

Travaux de renforcement de l'éclairage public rue Adèle

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section de fonctionnement : 0€
- En section d'investissement : 2 500 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **D'inscrire les sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement prévues.**

Voir annexe 6

7- Demande de subvention auprès du Département de l'Eure au titre du « séjour patrimoine » pour le voyage scolaire de l'école primaire.

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Eure subventionne dans le cadre du séjour « patrimoine » des voyages scolaires. L'école primaire Hector Malot organise deux séjours, un à Giverny pour 75 enfants et un à la Source pour 24 enfants. Pour être subventionnés, les projets doivent obtenir l'aval de la municipalité via une délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

Valider le projet de séjour « patrimoine » à Giverny dont la fiche financière est la suivante :

- Coût de l'hébergement, des visites et des activités°:	12 225 €
- Subvention du Département 60% :	7 335 €
- Part restant à charge :	4 890 €

°163 € par enfant

Valider le projet de séjour « patrimoine » à la Source dont la fiche financière est la suivante :

- Coût de l'hébergement, des visites et des activités :	9 360 €
- Subvention du Département* :	4 440 €
- Part restant à charge :	4 920 €

*50% de 74 € par enfant et par jour

Et d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions au Département de l'Eure.

8- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la refonte complète du réseau internet de l'école primaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'installation du réseau internet de l'école primaire date du milieu des années 2000. Ce dernier est actuellement en wifi et présente de nombreux dysfonctionnement notamment compte tenu de l'utilisation par les 14 classes d'internet. La commune de Grand Bourgtheroulde participe à la manifestation d'intérêt de la convention ruralité de l'éducation nationale, sur le volet « intégrer un volet numérique ».

La fiche financière estimative de ce projet est de 30 667.10 € HT soit 36 800.52 € TTC et pourrait se présenter de la manière suivante :

- Travaux :	30 667.10 € HT soit 36 800.52 € TTC
- <u>Subventions</u> :	
- DETR 40 % :	12 266.84 €
- Autofinancement :	18 467.49 €
- FCTVA :	6 066.19 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

M. Christophe Deschamps fait remarquer qu'effectivement il y a de plus en plus de déconnexions à l'école primaire.

9- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'extension du pumptrack.

Monsieur le Maire explique que l'installation du Pumptrack en 2016 est victime de son succès. Une extension de celui-ci est proposée pour satisfaire les enfants petits et grands qui utilisent ce parcours sportif, dès que l'occasion se présente et à tout moment de l'année.

La fiche financière estimative de ce projet est de 16 540 € HT soit 19 848 € TTC et pourrait se présenter de la manière suivante :

- Travaux :	16 540 € HT soit 19 848 € TTC (TVA 20%)
- <u>Subventions :</u>	
- DETR 40 % :	6 616 €
- Autofinancement :	9 960 €
- FCTVA :	3 272 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Les membres de la commission font part de l'intérêt constant de l'actuel Pumptrack et que son agrandissement d'environ 50 %, suscitera un renouvellement avec un accès aux enfants plus grands.

10- Délibération autorisant Monsieur le Maire à conventionner avec l'établissement public Foncier de Normandie pour un portage foncier pour l'achat de la propriété sise 155, rue du Neubourg et cadastrée, AM 75, d'une surface de 5 376 m², pour un montant de 400 000 €.

Vu l'avis des domaines en date du 06/10/2020,

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de reconversion de la friche de l'ancien garage Renault et la nécessité d'étendre la réserve foncière pour permettre la réalisation d'un projet mixte comportant des commerces, des logements sociaux, locatifs et en accès à la propriété, ainsi qu'un équipement public pouvant accueillir une maison France Services par exemple.

Il informe le Conseil Municipal de la mise en vente de la propriété située 155, rue du Neubourg et cadastrée, AM 75, d'une surface de 5 376 m², pour un montant de 400 000 €, correspondant aux besoins de la commune pour réaliser son projet. Monsieur le Maire précise que ce montant est supérieur à la valeur donnée par les domaines.

Il propose de procéder à cette acquisition.

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, il propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le

propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de :

- **DÉCIDER l'acquisition de la parcelle située 155, rue du Neubourg et cadastrée, AM 75, d'une surface de 5 376 m², pour un montant de 400 000 €,**
- **DEMANDER l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer la réserve foncière,**
- **S'ENGAGER à racheter les terrains dans un délai maximum de cinq ans,**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.**

Voir annexe 10

Monsieur Jacques Despois demande ce que l'on peut faire avec la maison pendant les 5 ans de portage.

Monsieur le Maire précise que la commune à l'usufruit de la propriété, donc il est effectivement possible de la louer, rien n'est acté ou défini.

11- Délibération autorisant Monsieur le Maire à acheter à l'établissement public Foncier de Normandie la propriété sise 164, rue du Neubourg et cadastrée, AN 55, d'une surface de 2 952 m², pour un montant de 195 837.90 €.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 15/04/2014, sollicitant l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour l'achat de la parcelle cadastrée AN 55, sise 164 rue du Neubourg,

Vu la convention signée avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie le 13/05/2014, pour une durée de 5 ans, et reconduite pour une année

Vu l'avis des domaines en date du 18/09/2020,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien de 195 837.90 €, établie par l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, plomb, installation électrique, diagnostic énergétique),

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de cette propriété, via un portage financier de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, le 24/11/2014, était initialement motivée par la création d'une réserve foncière en vue de la réalisation d'un projet d'habitat mixte social

et de cases commerciales type profession libérale en rez-de-chaussée, répondant aux objectifs de densification de cette zone proche de l'hypercentre et aux orientations générales du SCOT. Le projet s'est transformé en maison de santé, une nécessité pour la commune de Grand Bourgtheroulde classée par l'ARS en zone déficitaire sur le secteur médical.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **PROCEDER** au rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété cadastrée AN 55, sise 164 rue du Neubourg, à Grand Bourgtheroulde,
- **FIXER** le prix de vente à **195 837.90 €**,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires chez Maître Aublé, Notaire à Grand Bourgtheroulde.

Voir annexe 11

12- Délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'échange d'une bande de terrain contre une partie d'un chemin communal pour réaliser la liaison douce entre Infreville et Bosc Bénard Commin.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la gratuité de la cession, aucune inscription au budget n'est nécessaire à l'acquisition,

Vu que l'estimation du bien par le service des Domaines n'est pas nécessaire,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie du chemin rural, reliant Infreville depuis le chemin des Bocquets à Bosc Bénard Commin vers le chemin des Noés, est inclus dans le champs cadastré 105 ZA 20 et appartenant à Madame Corinne Deceuninck, alors que le tracé initial est effacé et situé sur la parcelle cadastrée 352 AA 8 et appartenant à M Eric Deceuninck.

Il rappelle que pour aménager cet espace en voie douce, la pleine propriété de la commune est nécessaire, pour obtenir des subventionnements.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, Monsieur le Maire d'autoriser à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cet échange de cette bande de terrain à titre gratuit, en l'étude de Maîtres Aublé, notaires à Grand Bourgtheroulde.

Voir annexe 12

13- Délibération pour la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés.

Vu les articles L2123-12 et L2123-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-942 du 29/07/2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux,

Vu l'arrêté du 29/07/2020 portant fixation du coût horaire maximal des frais pédagogiques exposés au titre du droit à la formation des élus locaux,

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 20h par an, de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.**
- **Décider selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.**

Il est précisé que la prise en charge de la formation des élus se fera :

- **selon l'agrément des organismes de formations ;**
- **un dépôt préalable aux stages, de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;**
- **la liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;**
- **le taux horaire maximum est fixé à 100€ HT ;**
- **la répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.**

Voir annexe 13

14- Modification du tableau des effectifs, augmentation du taux horaire d'un adjoint administratif et vacance d'un poste de technicien.

Vu le tableau des effectifs de Grand Bourgtheroulde du 15/09/2020,

Le Maire explique que le tableau des effectifs doit être systématiquement mis à jour.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le tableau des effectifs suivants selon les modifications en rouge, suite à :

- L'augmentation horaire de Madame Valérie MESSADI, Adjoint Administratif de 30h à 35h.
- La vacance d'emploi du grade de technicien

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GRAND BOURGTHEROUDE

Filière administrative

- emplois de Direction : 1 emploi fonctionnel de Directeur-riche Général-e des Services
- Cadre des Attachés Territoriaux : 1 Attaché Territorial Principal
- Cadre des Rédacteurs Territoriaux : 2 Rédacteurs Principaux de 1^{ère} classe
2 Rédacteurs (dont 1 à temps non complet à raison de 33,5/35^{ème} de la durée légale du travail)
- Cadre des Adjoint Administratifs : 3 Adjoint Administratifs Principaux de 2^{ème} classe (dont 1 à temps non complet 33,75/35^{ème})
2 adjoints administratifs

Filière administrative	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi fonctionnel de direction de catégorie A	1	1	0	1
A	1	0	0	0
B	4	4	1	3
C	5	5	1	4
Total	11	10	2	8

Filière Technique

- Cadre des Techniciens Territoriaux : 1 Technicien territorial
- Cadre des Agents de Maîtrise : 1 Agent de Maîtrise principal
1 Agent de Maîtrise
- Cadre des Adjoint Techniques : 1 Adjoint Technique principal de 2^{ème} Classe
19 Adjoint Techniques (dont 9 à temps non complet à raison de 1,5/35^{ème}, 2,3/35^{ème}, 2/35^{ème}, 29,25/35^{ème}, 29/35^{ème}, 25,09/35^{ème}, 8,77/35^{ème}, 25,82/35^{ème}, 33/35^{ème})

Filière technique	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi de direction	0	0	0	0
A	0	0	0	0
B	1	0	0	0
C	22	22	9	13
Total	23	22	9	13

Filière médico-sociale

- Cadre des ATSEM : 1 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe

Filière médico- sociale	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	3	3	0	3
Total	3	3	0	3

Tableau récapitulatif

Filière	créé	Pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Administrative	11	10	2	8
Technique	23	22	9	14
Médico-sociale	3	3	0	3
Total	37	35	11	24

15- Compte rendu du comité syndical du SDOMODE des 09/09/2020 et 23/09/2020 et la synthèse du prochain comité syndical du 12/11/2020.

Comité syndical du SDOMODE du 09/09/2020 :

élection du Président Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, élection des 8 vice-présidents Mesdames et Messieurs Laurent Beaudouin, Valéry Beuriot, Bertrand Pécot, Marie-Lyne Vagner, Pierre Legros, Bertrand Simon, Christine Van Duffel, André Van Den Driessch, élections des 11 autres membres du bureau, (dont pour la CDCRS Gwendoline Presle), élection des membres de la CAO, (dont pour la CDCRS suppléant Philippe Van Heule), élection de la commission de délégation de services publics, (dont pour la CDCRS suppléant Philippe Van Heule), élections des membres de la commission consultative des services publics locaux, (dont pour la CDCRS suppléants Michel Dezellus et Aline Donnet-Mousseux).

Comité syndical du SDOMODE du 23/09/2020 :

Délégations du comité syndical au bureau et au président, indemnité de fonction du président et des vices présidents, modalités de remboursement des frais de déplacement des élus qui perçoivent une indemnité, création des commissions : finances, (dont pour la CDCRS Michel Dezellus Mercier Damien et Thiébault Damien), ressource, (dont pour la CDCRS Aline Donnet Mousseux Jacques Dorléans) économie circulaire et réduction des déchets (dont pour la CDCRS Jean Aubourg, Jacques Dorléans, Anne Stab), Déchèteries (dont pour la CDCRS Maria Dufroy, Clade Gence, Philippe Van Heule), plateforme multifilières et quais de transfert (dont pour la CDCRS Damien Mercier, Joël Temperton et Damien Thiebault), Cetreval (dont pour la CDCRS Michel Dezellus, Philippe Vanheule) communication (dont pour la CDCRS Aline Donnet Mousseux, Maria Dufroy, Claude Gence, Régine Seninck), désignation des délégués au cercle national du recyclage titulaire Jean-Pierre Delaporte et suppléant Valéry Beuriot, désignation des délégués auprès d'amorce titulaire Jean-Pierre Delaporte et suppléant Valéry Beuriot, adoption du guide interne de la commande publique, tableau des effectifs, approbation du rapport d'activité 2019, vente des terrains de la ressource en 9 parcelles, décision modificative, assujettissement à la

TVA pour le traitement des déchets verts, , modalités de remboursement des frais de déplacement des élus qui ne perçoivent pas d'indemnités, adoption du règlement intérieur.

Cf pièces annexes 15

16- Remerciements.

Monsieur le Maire présente les remerciements reçus en mairie :

- L'association AVC remercie la municipalité pour la subvention reçue.
- L'association Vie et Espoir remercie la municipalité pour la subvention reçue.
- L'association le Muguet remercie la municipalité pour la subvention reçue.
- Madame Manuel Heitz remercie la municipalité pour la sécurisation effectuée rue de la Mare du Boulay
- Mesdames Nelly Hardy et Josette Vallée, anciennes conseillères municipales remercient la municipalité pour la petite cérémonie du 18/09 dernier.

17- Questions diverses.

Monsieur Jean-Claude Mari demande où en sont les travaux de la marnière à la Poterie.

Monsieur Didier Carrié explique qu'il reste encore cinq forages, puis la semaine prochaine ils vont procéder au coulage du mélange dans la cavité puis il y a un temps de séchage et enfin un remplissage à haute pression.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura des camions toupies en continu pendant plusieurs jours, pour le comblement, les travaux seront terminés pour la fin novembre.

Madame Céline Marouard précise que le poissonnier s'installe dorénavant aussi le mercredi matin sur la placette de l'église. Un producteur local et bio vendra des escargots. Pour les élections du Conseil Municipal des Jeunes toutes les dates sont reportées, aucune personne extérieure ne peut rentrer dans l'école. Les professeurs expliqueront la démarche en interne.

Monsieur Christophe Deschamps précise que c'est la dernière phase des travaux à l'école primaire, à partir de la semaine prochaine c'est l'intérieur qui se poursuit. Le restaurant scolaire est passé au service à table pour respecter plus scrupuleusement le non brassage des groupes.

Madame Florence Guimbard informe de la mise à jour du plan des personnes vulnérables. Et celle également de la liste des volontaires. Et qu'une solution a été trouvée pour la résidence pour personnes âgées.

Madame Sandrine Posiadol demande où en sont les travaux de la médiathèque. Et que le point d'apport volontaire la Baudrière est encore à nettoyer.

Steve Emo demande quelles dispositions particulières ont été prises pour le plan vigipirate.

Monsieur le Maire explique que les écoles sont équipées de visiophone, aucune personne extérieure n'est autorisée à rentrer, au centre de loisirs, il y a des consignes particulières.

Madame Patricia Parent réitère la difficulté pour la distribution du GBinfo à la sécomile. Elle demande la matérialisation d'un passage piéton au niveau de la rue Clotilde.

Madame Muriel Quenot précise que l'annonce pour le recrutement d'un-e médiathécaire est lancée. Un tri des candidatures est opéré demain. La bibliothèque est actuellement fermée, mais la mise en place d'un clic and collect, pour la semaine prochaine est en cours de préparation.

Monsieur le Maire souhaite que les réunions de commissions ne durent pas plus d'une heure et en visioconférence de préférence. Les cérémonies du 11/11 doivent se faire en très petit effectif. L'application Panneau pocket est active, c'est un dispositif d'information et d'alerte municipale fiable.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45. Compte rendu affiché le 09/11/2020 à 12h00.